

INSCRIPTION EN LISTE ATTENTE COMMISSION CRÈCHE =) ACCUEIL + 20 HEURES

Entrée en crèche entre le mois de Septembre et Novembre : commission au mois de **mai**

Entrée en crèche entre le mois de Janvier et Mai : commission au mois de **novembre**

 **Les demandes de familles non-résidentes de Genas à la date demandée d'inscription ne sont pas recevables.**

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Numéro allocataire CAF DU RHÔNE :

Responsable légal 1 :

NOM & Prénom :

Adresse :

.....

 : - - / - - / - - / - - / - -

Email : -----@-----

Responsable légal 2 :

NOM & Prénom :

Adresse : (si différente du responsable légal 1) :

.....

 : - - / - - / - - / - - / - -

Email : -----@-----

NOM & Prénom de l'enfant :

Date de naissance ou date prévue d'accouchement :/...../.....

Fille

Garçon

Date et signature du/ des représentant (s)

.....

Cocher les réponses qui correspondent **exactement** à votre situation.

La décision d'attribution de place en crèche pourra être réexaminée si votre demande ne correspond pas à votre demande

1/ Date d'entrée en crèche souhaitée : / /

2/ Vous représentez votre dossier suite à 2 réponses négatives des commissions précédentes ?

- Oui Non

3/ Fratrie :

- La famille a déjà un enfant inscrit en crèche et fréquentation simultanée au moment de l'entrée => fratrie
 La demande concerne 2 enfants d'une même fratrie (jumeaux...)
 La demande concerne 1 seul enfant

4/ Situation de la famille / du foyer au regard de sa composition & de l'activité professionnelle :

- En couple Famille monoparentale :
➤ Si monoparentale, la garde de l'enfant est-elle alternée ? Oui Non
➤ Le parent en charge de l'enfant est-il logé par un tiers (parent, famille) ? Oui Non

Le ou les 2 parents travaille(nt) ou a(ont) une activité assimilée ?

Cocher la case correspondante	Représentant 1	Représentant 2	
Activité professionnelle ou en formation			
En recherche emploi			
En congé parental à temps plein			Date reprise emploi :

5/ Famille en lien avec un professionnel du secteur social (Maison du Département, CCAS, mission locale pour l'emploi...) pour des difficultés familiales et / ou sociales ? Avec justificatif

- Foyer bénéficiaire du RSA
 Parcours insertion auprès de la mission locale
 Parent mineur
 Foyer non concerné

6/ L'enfant ou un membre du foyer rencontre des problèmes de santé reconnus (maladie chronique, handicap) ? Avec justificatif

- Concerne l'enfant
 Concerne un frère, une sœur ou un parent

7/ Type d'accueil

- Régulier – fixe
 Roulement fixé et connu à l'avance (alternance régulière des semaines types)
 Planning irrégulier (jamais les mêmes jours ni les mêmes horaires)

8/ Dans quelle crèche préféreriez-vous inscrire votre enfant ?

- Crèche Christiane BRUN (A. FRANK) -- 7 h 30 à 18 h 30
- Crèche Câlincadou (VUREY) -- 7 h 30 à 18 h
- Crèche Frimousses (AZIEU) – 7 h 30 à 18 h

10/ Quel est votre planning prévisionnel : Nombre de jours et horaires de garde de votre enfant

Inscrire votre besoin réel de garde

	Heures d'arrivée (selon la crèche choisie)	Heures de départ (selon la crèche choisie)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

11/ Engagement bénévole ou associatif, éducatif, sportif, culturel *Avec justificatif*

- Être membre bénévole d'une association existante **depuis + de 5 ans** (recensée par la collectivité), au service de la commune, en qualité de membre du bureau **depuis + de 2 ans**
- Être pompier ou gendarme volontaire, non salarié, bénévole **depuis + de 2 ans**
- Non concerné

12/ Participation à la réunion d'information obligatoire sur les modes de garde & possibilité d'inscription à une permanence du vendredi matin. *Inscription auprès du Guichet unique au 04 72 47 11 11*

- Participe à la réunion obligatoire
 - A déjà participé à une réunion d'information obligatoire
 - Date :
.....
- S'inscrit à une permanence (→ non obligatoire)
 - A déjà participé à une permanence
 - Date :
.....

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

1^{er} étape : Pièces à fournir pour toute demande d'inscription

Pièces obligatoires :

- **Attestation** délivrée par votre **Caisse d'Allocations Familiales** ou le(s) dernier(s) **avis d'imposition** du couple ou des deux parents (si le dossier CAF est en cours d'instruction).
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (en lien avec la domiciliation : eau, gaz, électricité, assurance habitation, téléphone fixe // → **facture de téléphone mobile : refusée**).
- **Justificatif de situation professionnelle** ou assimilée (*attestation de formation, de recherche d'emploi, carte d'étudiant de l'année en cours...*) **uniquement pour les demandes d'accueil de + 20 heures**.

Pièces facultatives complémentaires à fournir suivant la situation familiale :

- Attestation pour les foyers monoparentaux (parent divorcé, séparé ou célibataire qui n'a pas de vie maritale et assume seul la charge d'un ou plusieurs enfants).
- Attestation MDPH ou certificat médical pour enfant ou membre du foyer, en situation de handicap ou atteint de maladie chronique avérée.
- Attestation de versement de revenus sociaux (RSA) - inscription parcours insertion professionnelle.
- Parent mineur : copie de la carte identité recto/ verso.
- Justificatif d'engagement bénévole.

Pour tout dépôt de dossier réalisé sur rendez-vous auprès du Guichet Unique : fiche de demande d'inscription complétée et signée (disponible au Guichet Unique ou téléchargeable sur le site de la Ville : www.ville-genas.fr).

2^{ème} étape : Constitution du dossier d'inscription de l'enfant après validation de l'inscription par une instance Petite Enfance : pièces à fournir

- **Dossier administratif (valable sur une année scolaire) : à renseigner directement sur l'espace famille** ou à rapporter complété et signé sur rendez-vous auprès du Guichet Unique (disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site : www.ville-genas.fr). ***Il doit comporter les pièces suivantes :***
 - Photocopie de **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (eau, gaz, électricité, assurance habitation, téléphone fixe // → **facture de téléphone mobile : refusée**).
 - Photocopie de toutes les pages de **vaccinations du carnet de santé**
 - Photocopie de toutes les pages du **livret de famille (ou si l'enfant n'est pas né, attestation de déclaration de grossesse)**
- **Fiches d'autorisation spécifique service petite enfance – auprès de la directrice de crèche**
 - Accès au service de consultation du dossier allocataire et transmission des données par les partenaires CAF (CDAP) – (FILOUE)
 - Acceptation des modalités d'accueil urgence après les horaires de fermeture
 - Autorisation liée à la santé
 - Acceptation du règlement de fonctionnement en vigueur

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par La Ville de Genas pour permettre la gestion des inscriptions en crèches. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : professionnels de la petite enfance du territoire de la ville de Genas (services municipaux, RAM, micro-crèches) et ses partenaires institutionnels (CAF, Maison du Rhône). Les données sont conservées pendant 3 ans

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, en vous adressant à la Mairie de Genas, Direction de la Politique Éducative Locale, place du Général de Gaulle. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

GRILLE DES CRITÈRES D'ADMISSION EN CRÈCHE (+ 20 heures /sem.)	Points
FRATRIE	
La famille a déjà un enfant inscrit en crèche et fréquentation simultanée au moment de l'entrée => fratrie	1
La demande concerne 2 enfants d'une même fratrie (jumeaux...)	2
FAMILLE EN LIEN AVEC UN PROFESSIONNEL DU SECTEUR SOCIAL (Maison du Département, CCAS, mission locale pour l'emploi...) POUR DES DIFFICULTÉS FAMILIALES ET/OU SOCIALES	
(avec justificatifs)	
Foyer RSA ou parcours d'insertion auprès de la mission locale ou parent mineur	4
L'ENFANT OU UN MEMBRE DU FOYER RENCONTRE DES PROBLÈMES DE SANTÉ RECONNUS (HANDICAP - MALADIE CHRONIQUE) et est orienté par un professionnel de santé ou du Département	
(avec justificatifs)	
L'enfant concerné	4
Un frère - ou une sœur – ou un parent	2
REVENUS DE LA FAMILLE	
(*en fonction du barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - CNAF)	
Le montant des ressources mensuelles de la famille donne lieu à une facturation horaire inférieure ou égale à 1 €*	4
Le montant des ressources mensuelles de la famille est inférieur au revenu « médian » calculé pour la commission d'attribution en cours	3
Le montant des ressources mensuelles de la famille est supérieur au revenu « médian » calculé pour la commission d'attribution en cours	3
Le montant des ressources mensuelles de la famille est supérieur au « plafond* »	1
SITUATION DE LA FAMILLE AU REGARD DE L'EMPLOI - COMPOSITION DE LA FAMILLE	
Famille monoparentale active	4
Couple bi actif	3
Famille monoparentale non active ou couple dont un seul parent est actif	1
TYPE D'ACCUEIL	
Régulier - fixe	3
Roulement fixé et connu à l'avance (alternance régulière des semaines types)	1
DATE D'ENTRÉE EN CRÈCHE	
Égal ou inférieur à 1 mois après la date d'entrée officielle <i>(1^{er} janvier pour la commission de novembre ou 1^{er} septembre pour la commission de mai)</i>	1
ENGAGEMENT BÉNÉVOLE OU ASSOCIATIF, ÉDUCATIF, SPORTIF, CULTUREL	
(avec justificatifs)	
Être membre bénévole d'une association existante depuis plus de 5 ans (recensée par la collectivité), au service de la commune, en qualité de membre du bureau depuis plus de 2 ans.	2
Être pompier ou gendarme volontaire, non salarié, bénévole depuis plus de 2 ans	3
DOMICILIATION HORS GENAS AU JOUR DE LA DATE D'ENTRÉE EN CRÈCHE	non instruit

Délibération n°2023.02.07 du Conseil Municipal du 24 avril 2023